



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230612-DEL\_2023\_0090-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 09 juin 2023**

**Délibération n° 1**

Date de la Convocation :  
vendredi 02 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/06/2013

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 19h20

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<b>Objet</b> :	Conseil Municipal - Désignation du Secrétaire de séance
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du Conseil Municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

Le Conseil Municipal :

Délibération n°1 du vendredi 09 juin 2023

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à ce poste nominatif comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,

- NOMME Marlène LASHERME pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230612-DEL\_2023\_0090-DE



**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 9 juin 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 09 juin  
2023